

Dépenses d'orientation du secteur de la viande
(Extraits des Rapports annuels du FORMA de 1974 à 1982)

Dépenses en millions de Francs	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
• Dépenses d'orientation nationales du secteur animal									
- Dépenses du Forma (secteur laitier)	334	340	128	225	125	122	167	167	135
- Dépenses sur fonds « délégués » à l'ONIBEV (viandes bovines – y c veaux - et ovines)	252	116	95	125	86	86	91	96	100
<i>Total dépenses d'orientation secteur animal</i>	<i>586</i>	<i>456</i>	<i>223</i>	<i>350</i>	<i>211</i>	<i>208</i>	<i>258</i>	<i>263</i>	<i>235</i>
Page du Rapport annuel FORMA	12	37	43	41	47	59	61	86	106
• Pour comparaison : Dépenses d'intervention (Nationales + Communautaires)									
- ONIBEV		1 693	1 340	1 497	Information synthétique non fournie				
- FORMA (Tous produits)	3 319	4 906	5 316	6 568	Information synthétique non fournie				

//////////
Extrait du Rapport annuel du FORMA de 1977 (page 42) :

<< Les actions concertées du FORMA, de l'ONIBEV et de l'ANDA, s'inscrivant dans le cadre déterminé par les circulaires ministérielles des 11 août 1975 et 22 février 1977, restent le dispositif le plus original mis en place par le FORMA comme moyen d'orientation des politiques d'amélioration des productions bovines. >>

Toutes les conventions régionales du FORMA signées depuis 1971 sous forme de « Programmes d'équilibre Lait-Viande », puis de « Conventions de restructuration des productions bovines » ont été renouvelées pour devenir des « Conventions d'améliorations des productions bovines » dans lesquelles les actions « VIANDES » animées par l'ONIBEV viennent compléter les actions « LAIT » organisées par le FORMA.

Remarque ChB :

Juridiquement, les fonds d'orientation étaient donc affectés dans leur ensemble au FORMA, ce qui permettait d'avoir un seul débat budgétaire au sein du Conseil de Direction du FORMA, puis délégués à l'ONIBEV. Dans les faits, l'ONIBEV gérait ses fonds d'orientation de manière autonome une fois la délégation budgétaire reçue. Seul le secteur de Veau donnait lieu à des Comités Consultatifs Restreints (CCR) mixtes, tenus en alternance au FORMA et à l'ONIBEV (source : Guy Nachbaur).